



Paris, le 3 février 2016

Monsieur le Ministre  
des Finances et des Comptes publics  
Bat. Colbert  
139 rue de Bercy  
75012 PARIS

Monsieur le Ministre,

L'UNSA Douanes et sa Fédération UNSA Finances sont les seules organisations syndicales à réclamer depuis des années que les agents des Douanes puissent défilé le 14 juillet, sur les champs Élysées, au même titre que les sapeurs-pompiers professionnels, les policiers et les gendarmes.

Le 3 septembre 2004, nous avons déjà saisi sur ce sujet le Premier Ministre, M. Raffarin qui n'avait alors pas daigné nous répondre à l'époque ...

L'UNSA Douanes lança également une pétition parmi le personnel de la surveillance pour la participation de la Douane au défilé du 14 juillet, tout en sollicitant dans le même temps l'aide du ministre délégué au Budget.

La revue interne de notre Ministère « Echanges » n°127 annonçait même dans son éditorial que le Ministre de tutelle de l'époque, M. Jean-François Copé, avait décidé que la Douane dorénavant participerait au défilé, mais cette annonce fut très rapidement contredite par le Ministère de la Défense, puis par l'État-major particulier de la Présidence de la République.

N'en déplaise à nos détracteurs, qui ne voient dans cette revendication qu'une « remilitarisation rampante » des services douaniers, la ferme intention de l'UNSA Douanes et de sa Fédération UNSA Finances est de rappeler à chacun que la Douane est une administration majeure qui a toujours su protéger le territoire de la Nation en temps de paix comme en temps de guerre, défendre sa vie économique, son patrimoine culturel et artistique, son environnement ainsi que la santé publique.

Comme ce fut déjà le cas par le passé, il est temps aujourd'hui que la Nation reconnaissante honore cette administration régaliennne, séculaire et capitale pour le pays comme pour l'Europe !

**UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédocus 322 – 75703 PARIS CEDEX 13**

**Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17**

**Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com)**



*Pour mémoire, le 14 juillet 1880, lors de la revue de Longchamp instaurant la fête Nationale, un emblème militaire est confié aux bataillons des douanes selon les mêmes modalités qu'aux bataillons de chasseurs à pied.*

*Notre drapeau rappelle le passé militaire de notre Administration, les actes de courage et de sacrifice accomplis par les douaniers qu'ils soient militaires ou civils. Ce drapeau est décoré de la Croix de Guerre 14/18 avec palme, et comporte une citation à l'ordre de l' Armée et deux citations à l'ordre du Corps d' Armée.*

*Il est temps que le drapeau des bataillons douaniers revienne dans la lumière. Nous ne devons jamais oublier que des centaines d'agents des douanes sont « morts pour la France » sous l'uniforme douanier. Cet uniforme, dont nous sommes fiers, est le témoignage d'un passé héroïque de nos anciens à qui il a été accordé le droit de porter le passepoil aux couleurs de la légion d'honneur, puis d'arborer la bande garance depuis 1852.*

*Nous ne devons jamais oublier non plus que c'est une nouvelle fois en récompense de leur bravoure au combat qu'il est accordé aux douaniers de porter la grenade à 7 flammes, symbole des unités d'élite au service de la France. Cette grenade, associée au cor des chasseurs à pied (infanterie d'élite auxquels les douaniers sont assimilés) qui orne leur uniforme depuis le Premier Empire, et qui deviendra l'insigne des douanes.*

*Les douaniers sont bien souvent les premiers à subir « l'épreuve du feu ».*

*Lors de la guerre de 1870 – 1871, les douaniers sont appelés à combattre. Le 23 juillet 1870, vers 10 heures du soir à Schreckling en Moselle, le préposé des douanes Pierre Mouty était tué après qu'il eut refusé de se rendre, faisant de lui la première victime française du conflit.*

*Lors du premier conflit mondial, C'est un douanier, le préposé Georges Laibe qui est le premier blessé français du conflit, le 2 août 1914 à 4 heures du matin. Le même jour à Reppe non loin de Belfort, le lieutenant Georges Parachie et les hommes de sa brigade font le premier prisonnier allemand.*

*Pour l'UNSA Douanes et l'UNSA Finances, à l'heure où cette administration est en première ligne dans le contrôle de nos frontières et la lutte contre toutes les fraudes, au moment où plusieurs de nos collègues ont péri en 2015 ; que ce soit sous les balles de terroristes à Paris ou dans l'exercice de ses fonctions, il est temps de la remettre à l'honneur et surtout, de la faire connaître au grand public.*

*Tout en rappelant le dévouement et le sacrifice des bataillons douaniers pour la défense de la Patrie au fil de l'histoire de France (!), la participation de la Douane au défilé du 14 juillet parmi les grands corps de la Nation est une manière comme une autre de la mettre sous les feux de l'actualité et de démontrer toute son utilité sociale dans son rôle fondamental de perception budgétaire, sa lutte quotidienne contre la grande fraude et les trafics en tous genres, notamment ceux qui financent le terrorisme, sa participation à Vigipirate et, plus globalement, la protection qu'elle apporte aux populations.*

*D'autant que la douane a déjà été présente sur les Champs-Élysées. Jusqu'en 1907, des détachements des douanes participent drapeau en tête à la revue militaire du 14 juillet.*

**UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédoc 322 – 75703 PARIS CEDEX 13**

**Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17**

**Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com)**



*Le 14 juillet 1919, le drapeau des bataillons des douanes prend part au « défilé triomphal de l'Armée Française et des Armées Alliées sur les Champs-Élysées ».*

Nous souhaitons également mettre en avant le fait que le drapeau des Douanes est un drapeau militaire et de ce fait reste soumis au Protocole relatif :

- au Cérémonial Militaire

(Décret N° 2004 – 1101 du 15 Octobre 2004) - (Annexe III – Art 9 du présent décret – Honneurs aux Drapeaux)

**Par son article 3, il est repris le cas d'une prise d'armes dans une enceinte militaire**

**- La Garde va chercher le Drapeau lorsqu'il apparaît, l'Officier commandant la formation fait présenter les Armes.**

- au Cérémonial Civil

(Décret N° 89-655 du 13 Septembre 1989 modifié relatif aux Cérémonies publiques, préséances Honneurs civils et militaires – modifié par Décret 2010 – 116 du 04 février 2010)

*Pour toutes ces raisons, Monsieur le Ministre et Monsieur le Secrétaire d'État nous souhaitons votre appui pour que notre demande devienne réalité dès cet été.*

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre sincère considération.

Vincent THOMAZO

Luc Doumont

Secrétaire Général UNSA DOUANES

Secrétaire Général Unsa Finances,  
Industrie et SPM

**UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322 – 75703 PARIS CEDEX 13**

**Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17**

**Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com)**

